



Renonciation/logement question svp

Par **leportoss59**, le **02/07/2015** à **03:05**

Bonjour , devant rendre les clés de appartement a agence prévenu hier ou mon père décédé était locataire et ayant renoncer a la succession puis-je retourner une dernière fois a appartement pour prendre des pochettes de document exemple assurance , ancien Pv et dossiers médicaux de mon père décédé etc ?

car ne sachant pas si dans avenir j'aurai besoin de ces papier pour démarches ou justification a certaines choses

car ayant peur que agence déclare cela comme acceptation tacite de succession ou demandant au voisinage si des choses ont été prise car sinon je peux rendre clé sans reprendre les documents , mais je préféré demander conseil pour ne pas faire des choses qui pourrait nuire a mes frères et moi même qui renonçons .

Merci cordialement